

TRANSACTION IMMOBILIÈRE :

Honoraires à la charge du vendeur et transactions sans détention de fonds par l'agence.

< 20.000,00 € - Honoraires fixes de 1.500,00 € TTC

De 20.001,00 € à 30.000,00 € - Honoraires fixes de 3.500,00 € TTC

De 30.001,00 € à 70.000,00 € - Honoraires fixes de 6.000,00 € TTC

De 70.001,00 € à 100.000,00 € - Honoraires fixes de 7.000,00 € TTC

De 100.001,00 € à 150.000,00 € - 7,00 % TTC

De 150.001,00 € à 300.000,00 € - 6,00 % TTC

> 300.000,00 € - 5,00 % TTC

GESTION IMMOBILIÈRE (sur loyers charges comprises) :

< 500,00 € - 7,50 % HT soit 9,00 % TTC

De 501,00 € à 750,00 € - 6,50 % HT soit 7,80 % TTC

De 751,00 € à 1.000,00 € - 5,50 % HT soit 6,60 % TTC

> 1000,00 € - 4,50 % HT soit 5,40 % TTC

LOCATION IMMOBILIÈRE :

Pour les locations régies par la loi du 6 juillet 1989 : Le montant du plafond des honoraires pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de **13€ TTC/m²** de surface habitable dans la limite d'un mois de loyer charges comprises.

En définitive, la Loi ALUR impose une répartition stricte des honoraires de location représentant le même montant TTC autant pour la partie locataire que la partie propriétaire.

TOUTES NOS ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES SONT GRATUITES.